

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 273

présenté par
M. Ciotti

ARTICLE 20 QUINQUIES

À la fin de l'alinéa 98, substituer aux mots :

« III et du titre IV »,

les mots :

« II *bis* et du titre III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.